



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoints -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, M. Vianney RASKIN, Mme Nassera HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN Mme Isabelle DE CRECY

- Conseillers municipaux -

Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Perrine COUPRY, M. Yves LAURENT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, Mme Anaïs DELBURG, M. Thierry PORTAL, Mme Olfa COUSSEAU, M. Valéry BARNY, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Yohann CORVIS, M. Abraham ABITBOL, M. Amirouche LAIDI, Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Loïc DEGNY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoints -

- Conseillers municipaux -

Mme Isabelle FLORENNES à M. Fabrice BULTEAU, M. Frédéric VOLE à Mme Frédérique LAINE, M. Antoine KARAM à M. Yoann LAMARQUE, Mme Véronique RONDOT à Mme Florence DE SEPTENVILLE, Mme Julie TESTUD à M. Yohann CORVIS

Absents non-représentés :

- Adjoints -

- Conseillers municipaux -

M. Kevin BLANCHARD, Mme Evelyne CHAMBALOUX

Secrétaire :

Mme Isabelle DE CRECY

Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu des délibérations ont été publiés sur le site internet de la Ville, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Delib2025-077 Subvention exceptionnelle pour le financement de la section sport adapté du Badminton Club Suresnois

- Conseil Municipal du 18 décembre 2025 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, et L.1611-4,

Considérant que la Ville poursuit ses engagements auprès des associations sportives suresnoises dans le développement de l'handisport et sport adapté,

Considérant que le Badminton Club Suresnois a mis en place une section sport adapté et qu'à ce titre, la Ville souhaite soutenir le club avec une aide de 1 500 € au titre de l'année 2025 pour financer le salaire de l'intervenant,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 41

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 5

Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article unique. - De verser une subvention de 1 500€ au Badminton Club Suresnois pour participer à la rémunération de l'intervenant de la section regroupant 16 adhérents. Cette activité est une action forte de l'association en faveur de l'inclusion

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le 29 décembre 2025



Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

